BIBLIOGRAPHIE.

LES VOIX DE L'AVENIR, DANS LE PASSÉ ET DANS LE PRÉSENT, ou *les Oracles et les Somnambules comparés*, par madame MONGRUEL, précédé d'une lettre de M. Edouard FOURNIER. (Brochure in 8, chez DENIU.)

Madame Mongruel est une somnambule très célèbre, qui a donné des séances fort brillantes dans beaucoup de villes, et dont on vante la lucidité : l'ouvrage qu'elle vient de faire paraître prouve qu'elle est également distinguée par les qualités acquises; on y trouve beaucoup d'érudition, un style clair et élégant, des récits fort attachants. L'auteur, pénétrée de l'importance de sa fonction de somnambule, est allée chercher dans l'antiquité ses titres de noblesse et a cherché à établir que les peuples anciens ont eu raison de croire aux oracles dont les somnambules sont les héritiers et les continuateurs. A l'appui de cette thèse, elle cite un grand nombre d'écrivains considérables et elle en nomme beaucoup d'autres dont elle revendique l'autorité.

C'est une question fort épineuse que celle des oracles, et sur laquelle il reste encore beaucoup à apprendre après les excellents travaux de Van-Dale et de Fontenelle. Nous aurions désiré que madame Mongruel, qui se proposait de donner sur ce sujet de nouvelles lumières, rapportât textuellement les ouvrages qu'elle invoque, au lieu de se borner à les mentionner. Il n'est pas toujours facile au lecteur de recourir aux sources originales, ce qu'on ne peut faire à moins d'avoir à sa disposition une immense bibliothèque et un temps considérable, et de connaître à fond le grec et le latin; madame Mongruel ne prend même pas toujours la peine d'indiquer les livres et chapitres, de sorte qu'il faudrait des recherches fort longues pour vérifier quelle a été au juste l'opinion de tel

Digitized by Google

écrivain. En mettant en regard les extraits textuels, on aurait rendu facile la tâche du lecteur et on l'aurait mis à même de prononcer en connaissance de cause. Prenons un exemple pour justifier cette critique. Dans une note de la page 23, on donne une liste des écrivains anciens qui ont admis la divination, et l'on y comprend Virgile : en effet, ce grand poëte fait figurer, dans l'*Énéide*, plusieurs oracles; il décrit notamment, au commencement du sixième livre, la sibylle de Cumes; mais son poëme étant essentiellement mythologique, il est évident qu'il a dû recueillir les traditions populaires, qu'il s'est beaucoup plus préoccupé des beautés littéraires que de vérités scientifiques, et qu'il ne faut pas chercher au milieu de ces fictions son opinion personnelle et raisonnée sur la valeur des oracles. Une citation ferait comprendre le caractère de la narration du poëte, tandis que la seule indication de son nom peut induire en erreur sur la portée de son témoignage.

En général, on ne peut attacher une grande importance aux écrits des poëtes pour lesquels une fable gracieuse vaut toujours mieux qu'une vérité aride. Quant aux écrivains plus sérieux de l'antiquité, on doit considérer que la plupart d'entre eux étaient obligés de ménager publiquement les dogmes établis et les coutumes reçues, et qu'on ne pouvait sans danger discuter librement ce qui touchait à la religion; Anaxagore, Euripide et bien d'autres, ayant osé froisser les préjugés populaires, ont couru les plus grands dangers, et Socrate est mort victime de sa hardiesse philosophique. On ne peut donc apprécier jusqu'à quel point les anciens auteurs étaient sincères quand ils parlaient des oracles avec respect. Il en est parmi eux qui n'ont pas craint d'attaquer les croyances reçues et de se moquer des oracles. Ainsi Cicéron, dont on fait figurer le nom parmi ceux des partisans de la divination sacrée, la tourne en dérision dans plusieurs de ses écrits, et il regarde comme forgés à plaisir les traits de lucidité rapportés par Hérodote et par Ennius (*De divin.*, l. II, c. 56). — Enfin, quand même toute l'antiquité aurait cru à ce mode de révélation divine, nous n'y verrions aucun motif de soumettre notre

Digitized by Google

raison. Nous ne pouvons admettre, avec madame Mongruel, qu'une croyance, par cela seul qu'elle est universelle, doive être regardée comme nécessaire, et par suite soit nécessairement vraie (p. 88). Non : l'humanité n'a jamais été garantie contre l'erreur, la bonté d'une cause ne peut se mesurer sur le nombre de ses adhérents, et une opinion fausse n'en reste pas moins fausse, quelle que soit la multitude de ses sectateurs. La vérité ne peut perdre ses droits, quand même elle serait universellement méconnue. Peu nous importe donc le nombre de ceux qui ont cru aux oracles. Ce qui est essentiel, c'est de rechercher dans les écrits anciens, des faits bien avérés de lucidité. Notre auteur en rapporte quelques-uns, et elle a raison de faire ressortir la ressemblance entre les lucides d'autrefois et ceux d'aujourd'hui. Mais, trop préoccupée du soin de glorifier la lucidité et de la venger des dénégations et des sarcasmes, elle n'envisage l'ensemble des faits que d'une manière incomplète et en donne une très-fausse idée. A l'entendre, on serait tenté de croire qu'il existait jadis des individus doués d'une science surhumaine, en état de donner sur toutes les questions des solutions parfaitement justes, on agissait sagement en les consultant sur les affaires les plus graves, sur les intérêts des empires, et l'on a commis une faute énorme en tarissant ces sources de vérité, en renversant les trépieds sacrés où la sage antiquité avait trouvé des lumières infaillibles.

Tout lecteur un peu instruit regardera un tel système comme un paradoxe, comme un jeu d'esprit. Si les oracles ont quelquefois rencontré juste, le plus souvent ils ont donné des réponses erronées, obscures, ambiguës, pouvant toujours s'expliquer après l'événement ; l'imposture sacerdotale s'en est servi pour favoriser les princes ou les aristocrates, et pour les aider à tromper et à asservir le peuple ; des oracles ont été corrompus à prix d'or, et l'on connaît notamment le mot de Démosthènes qui disait que la pythie *philippisait*, c'est-à-dire que l'or de Philippe lui faisait rendre des oracles favorables à la cause de ce prince. Enfin, même quand il arrivait qu'un oracle donnait des preuves de lucidité, ce

Digitized by Google

n'était pas une raison suffisante pour attribuer, comme on le faisait, sa réponse à une intervention miraculeuse de la divinité, et c'était là l'idée fondamentale sur laquelle était basée l'institution des oracles. C'est donc avec raison que la philosophie a lutté de toutes ses forces pour détruire une erreur aussi funeste et pour désabuser le genre humain. Personne, pas même madame Mongruel, ne songe à rouvrir l'antre de Trophonius, à relever le trépied de Delphes, à restaurer le *propiliatoire*, à reconstruire en un mot toutes ces superstitions dont la raison a fait justice. Seulement, au milieu de ce naufrage, sauvons le souvenir des faits qui peuvent éclaircir la science, tels que les faits de lucidité qui subsistent en dépit de toutes les théories. C'est là qu'on peut trouver de précieux renseignements; la comparaison de ces faits anciens avec ceux qui se passent actuellement au milieu de nous, peut servir à étudier les facultés extraordinaires dont sont doués quelques individus privilégiés, mais qui n'en sont pas moins naturelles et ne supposent aucune dérogation aux lois immuables de la création.

L'auteur, en comparant les anciens et les modernes lucides, insiste beaucoup plus sur les ressemblances que sur les différences qu'il serait cependant fort utile d'examiner. Ainsi les somnambules ne jouissent ordinairement de la lucidité qu'après avoir été plongés dans un état particulier par l'action d'un magnétiseur dont le fluide est regardé comme la cause efficiente des modifications survenues dans le physique et le moral du voyant. Chez les anciens, au contraire, les extatiques ne subissaient pas d'action magnétique ni rien d'équivalent, et n'avaient besoin du concours de personne pour devenir lucides. Les moyens étaient divers : citons-en quelques-uns.

Aux temples d'Isis et d'Esculape, le malade venait s'endormir du sommeil naturel et n'avait recours à aucun être humain : le Dieu lui apparaissait en songe et lui indiquait les remèdes convenables. Quand on consultait l'oracle d'Amphiaraüs, on sacrifiait un bélier, on se couchait sur la peau de la victime, et l'on attendait les songes qu'il plaisait au demi-

Digitized by Google

dieu d'envoyer (1). A l'antre de Trophonius, le consultant recevait par inspiration la révélation de son avenir. La pythie de Delphes entrait en crise dès qu'elle montait sur le trépied sacré d'où s'exhalaient des vapeurs aromatiques qui la jetaient dans une sorte d'ivresse. Si nous arrivons aux temps plus modernes, nous voyons que plusieurs extatiques célèbres, tels que Jeanne d'Arc, entraient spontanément en crise et devenaient lucides sans le concours d'autrui. D'après ces exemples, on peut se demander si jusqu'ici l'on n'a pas exagéré le rôle du magnétisme par rapport à la lucidité, et il serait intéressant de rechercher de quel côté est la plus grande dose de lucidité, si c'est chez ceux qui sont influencés par le magnétisme, ou chez ceux qui emploient d'autres moyens, ou enfin chez les individus qui deviennent spontanément lucides sans avoir recours à aucune préparation artificielle.

Pour bien apprécier la lucidité, il ne suffit pas de célébrer ses succès, il faut aussi tenir compte des insuccès, et c'est ce que n'a pas fait madame Mongruel qui ne nous montre que les victoires, sans même nous faire pressentir qu'il y a des revers. Or, soit dans l'antiquité, soit dans l'état actuel, l'expérience nous démontre que si les lucides peuvent quelquefois découvrir des secrets qui échappent au commun des hommes et manifester des facultés merveilleuses, souvent aussi ils commettent de lourdes erreurs tout en se figurant qu'ils découvrent la vérité. Les monuments anciens nous retracent une foule d'exemples des faussetés débitées par des oracles qui le plus ordinairement s'exprimaient avec une obscurité calculée, à tel point que l'ambiguïté des oracles est demeurée proverbiale. Quant aux somnambules, tous ceux qui les ont fréquemment consultés, savent combien leur lucidité est variable, incertaine, et à combien de déceptions on s'expose en les consultant. Aussi ne peut-on sérieusement proposer d'en faire les successeurs des anciens oracles, de leur en attribuer l'autorité et d'en faire les arbitres des intérêts publics et particuliers. On peut certainement s'en servir avec avan-

(1) Pausanias, l. I, c. 24, p. 83.

Digitized by Google

tage, surtout pour le traitement des maladies ; mais les plus sages magnétistes, à commencer par Deleuze, recommandent de n'accueillir leurs réponses qu'avec la plus grande réserve et en les soumettant au contrôle de la raison et de l'expérience.

Madame Mongruel, convaincue de la haute mission du somnambulisme et de la grandeur des services qu'il peut rendre, déplore les abus auxquels il donne lieu, s'élève avec force contre les expériences puériles ou dangereuses, *les pratiques mensongères*, *les industries coupables*, et elle demande « qu'une loi sévère, mais juste, vienne bientôt réglementer l'exercice du magnétisme, et qu'en fermant au somnambulisme des issues que la morale publique doit lui interdire, on lui ouvre, d'un autre côté, en l'appliquant à la médecine, une voie large, grandiose, profitable à l'humanité souffrante (p. 68). » Ce vœu est certainement inspiré par un sentiment généreux, et si, sans *nuire* aux droits de la science, sans entraver le progrès, on peut mettre fin à certaines exploitations honteuses, les honnêtes gens ne pourront qu'y applaudir. Mais prenons garde qu'en réprimant l'abus, on n'entrave ou ne supprime l'usage légitime. Il est bien difficile de réglementer une industrie sans l'*opprimer*. Quant au somnambulisme, il nous semble prématuré de songer à le réglementer. En effet, pour lui imposer une police, une discipline, il faudrait que son existence même fût d'abord reconnue, il faudrait que la classe la plus éclairée fût fixée sur sa nature, sur l'étendue de son pouvoir, sur les moyens d'en tirer parti et d'en éviter les inconvénients. Or, à cet égard, tout est à faire. Non-seulement la lucidité est mise en question, mais elle est niée par la plupart des savants. Comment le gouvernement, les corps constitués pourraient-ils donc faire des règlements qui supposent la réalité de cette faculté ?... L'auteur demande qu'en créant des *certificats d'aptitude* à l'exercice du somnambulisme, on l'autorise à venir en aide à la médecine pratique. L'idée nous paraît excellente ; mais à qui appartiendra le droit de délivrer de tels certificats ? Il ne faut pas songer à l'Académie de médecine qui a décidé qu'elle jetterait au panier tout mé-

Digitized by Google

moire sur le magnétisme ou le somnambulisme; ni aux Facultés qui partagent cette incrédulité. Avant d'organiser le somnambulisme, il faut travailler à le faire reconnaître, et cette tâche ne peut convenir qu'à des sociétés magnétiques; mais il faut avouer qu'elles n'ont pas pris jusqu'ici les meilleurs moyens pour faire accepter les doctrines qu'elles professent. Qu'elles se livrent avec ardeur aux expériences, qu'elles recueillent les faits vraiment probants, et ensuite il ne leur sera pas difficile de forcer à en être témoins les membres des académies et les incrédules les plus obstinés.

Elles pourraient provisoirement s'emparer de l'idée de madame Mongruel et s'ériger en académie ou jury chargé de délivrer des certificats d'aptitude aux somnambules qui se soumettraient à son examen. Ceux qui sont réellement lucides, s'empresseraient de subir des épreuves qui constateraient leur capacité et leur donneraient auprès du public une imposante recommandation. On dresserait procès-verbal des divers genres d'épreuves, on certifierait le nombre de celles qui ont réussi; on arriverait ainsi à donner en quelque sorte aux consultants la mesure des chances favorables; on établirait par exemple qu'en fait de maladie, tel somnambule a vu juste 9 fois sur 10, telle autre 8 fois, 7 fois, et ainsi de suite. On pourrait prendre pour règle de refuser le certificat au candidat qui n'atteindrait pas à un chiffre déterminé de chances favorables; si par exemple il n'atteint pas la moitié, comme en le consultant il y aurait autant de chances d'erreur que de vérité, le plus sage serait de s'abstenir. Les somnambules fort peu lucides, ceux qui ne le sont pas du tout, et à plus forte raison les individus qui simulent le somnambulisme, se garderont bien de se présenter devant le jury; mais leur refus vaudra comme aveu d'incapacité et les signalera à la défiance du public (1).

Il est facile de voir tous les avantages d'une telle institution : on ferait le triage des somnambules, on discréditerait

(1) Je me propose de développer ces idées sur les attributions d'une académie magnétique dans mon ouvrage intitulé : *Du Magnétisme et des sciences occultes*, qui paraîtra prochainement.

Digitized by Google

ceux qui, ne jouissant d'aucune lucidité, abusent de l'ignorance et de la crédulité du public ; on mettrait en relief ceux dont les facultés précieuses peuvent fournir à la médecine un auxiliaire extrêmement utile. Le jury pourrait appeler à ses séances d'examen des médecins, des savants, et il se produirait devant eux des phénomènes qui certainement détermineraient leur conviction. Bientôt les savants eux-mêmes se mettraient à expérimenter, et la lucidité admise définitivement dans la science, au même rang que toutes les découvertes, ne serait plus niée. C'est alors seulement que l'on pourra s'occuper de réglementation.

Madame Mongruel, à l'appui de sa proposition, indique les expériences suivantes qui pourraient entrer dans le programme à remplir :

« 1° La somnambule, devant un jury de docteurs, serait mise en rapport avec un malade amené secrètement. Elle devrait faire le diagnostic complet de la maladie, indiquer le point de départ, les souffrances, la durée des crises s'il y en a, et leurs époques, si elles sont périodiques ;

« 2° La même expérience répétée sur les cheveux d'un malade absent ;

« 3° Conduite dans un amphithéâtre et mise en face d'un cadavre, la somnambule devrait dire la cause ayant produit la mort, et indiquer les organes affectés ou les lésions existantes. Aussitôt, par l'autopsie, les médecins s'assureraient de la vérité de ses indications.

« Telles sont, ajoute-t-elle, les expériences que tout somnambule devrait produire dans des conditions données. Je suis prête moi-même à m'y soumettre, soit au sein des académies, soit seulement pour donner au magnétisme de nouveaux prosélytes. Je les accepte, parce que j'y vois un but d'utilité réelle, parce qu'en les produisant mes efforts tendront à faire progresser l'art de guérir ; mais je refuse formellement de me soumettre à des expériences qui ne tendent à satisfaire qu'une curiosité puérile ou ridicule. Telle est ma réponse à tous les prix Burdin, Mabru et autres, pour les-

Digitized by Google

quels j'accepterai de concourir, lorsqu'on m'aura démontré l'utilité qu'il y a de lire dans une boîte fermée. »

L'assurance avec laquelle madame Mongruel offre de subir les épreuves, montre le sentiment de sa force : une telle offre ne peut manquer d'être acceptée. Ce serait aux sociétés magnétiques à procéder aux expériences indiquées et à publier ensuite le résultat des opérations : si, comme nous aimons à le croire, il est favorable, cette publication ne pourra manquer d'avoir un grand retentissement et de servir puissamment la cause du somnambulisme. D'un autre côté, M. Mabru ne peut refuser d'assister à des expériences tout aussi concluantes que celle de la lecture dans une boîte ; et si madame Mongruel accomplit les conditions de son programme, il sera bien obligé de reconnaître la lucidité. Nous devrons donc assister bientôt à une crise décisive : il faudra bien qu'enfin la vérité se fasse jour.

A. S. Morin.

Baron du POTET, *propriétaire-gérant.*

Paris. — Impr. de Pommeret et Moreau, 42, rue Vavin.

Digitized by Google